

Avis public du scrutin

Municipalité Canton de Melbourne

Date du scrutin 27 novembre 2022

Par cet avis public, Cindy Jones, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu;
2. Les personnes candidates pour le ou les postes ci-après mentionnés sont :

Poste conseiller ou de conseiller -- siège numéro 4

- Myriam Beaulieu
- Paul Antoine Lepage
- Audrey Morneau
- David Paterson
- Steven Rousseau

Poste de conseillère ou de conseiller – siège numéro 5

- Sean Boersen
- Emanuella Germanini-Laval
- Sean St. Hilaire
- Harold Stalker

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates, aux heures, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants:

Jour du scrutin : **Dimanche 27 novembre 2022, de 10 h à 20 h**

Pour les sections de vote : **1 à 3** Lieu : **Hôtel de Ville au 1257, route 243, Melbourne**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 20 novembre 2022, de 12 h à 20 h**

Pour les sections de vote : **1 à 3** Lieu : **Hôtel de Ville au 1257, route 243, Melbourne**

4. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 27 novembre 2022 à 21 h 30 à l'adresse suivante : **Hôtel de Ville au 1257, route 243, Melbourne**

5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente ou président d'élection

Adresse : **Hôtel de Ville au 1257, route 243, Melbourne**

Téléphone : 819-826-3555

Signature

Donné à Canton de Melbourne le 28 octobre 2022


Présidente ou président d'élection

Certificat d'affichage ou de publication d'un avis public

Municipalité

Canton de Melbourne

Scrutin du

2022 11 27
année mois jour

Je, Cindy Jones, Cindy Jones, certifie, sous mon serment d'office, que
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

Avis public du scrutin (SM-41) a été publié à la date et de la façon suivante :
Nom de l'avis

❖ Pour les municipalités régies par la « Loi sur les cités et villes » (art. 345) :

affichage au bureau de la municipalité le année mois jour

et

insertion dans le journal _____ le année mois jour
Nom du journal

❖ Pour les municipalités régies par le « Code municipal » (art. 431) :

affichage le 2022 10 28 aux deux endroits prévus :
année mois jour

1. 1257, route 243 (Hôtel de Ville)

Endroit

2. 1169, route 243 (L'Église St-Andrew's Church)

Endroit

Signature

Donné à Canton de Melbourne, le 2022 10 28
Municipalité année mois jour



Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier